



Direction de la voirie et des déplacements

2022 DVD 5 Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'Etat et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) au titre du Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Doté de 250M€ sur 5 ans, le Plan Vélo 2021-2026, présenté à votre assemblée de novembre dernier, prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur le territoire parisien. Les infrastructures à Paris sont des axes à aménager de niveau parisien, métropolitain ou régional. Ainsi, le réseau parisien intègre les axes du RER Vélo à visée régionale et s'insère dans le réseau Vélopolitain de la Métropole du Grand Paris, qui se développe au-delà du périphérique pour mailler l'ensemble de la métropole. Les objectifs de la Ville sont à la fois quantitatif pour offrir une ville 100% cyclable et qualitatif avec de exigences en matière de sécurisation, de confort et de bonne insertion urbaine. Une attention particulière est notamment apportée sur les carrefours et les coupures urbaines. Parmi les 180 km de pistes prévues, 52 km de pistes temporaires, mises en place à l'issue du premier confinement du printemps 2020, seront pérennisées. D'après l'étude du bureau d'études 6T portant sur l'évaluation de ces réalisations (été 2021), les aménagements provisoires mis en œuvre à Paris sont notés satisfaisants ou très satisfaisants par 87% des usagers.

La Ville de Paris, en tant que maître d'ouvrage de ses aménagements cyclables, sollicite différentes demandes de subventions. La présente délibération concerne le Fonds mobilités actives-Aménagements cyclables

2020 porté par l'État. A travers son Plan Vélo et mobilités actives présenté en septembre 2018, il porte également l'ambition de faire du vélo un mode de déplacement à part entière. Afin de soutenir cette mesure, l'appel à projets « Fonds mobilités actives » a été lancé fin 2018. Doté de 350M€ sur 7 ans, il vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables dans tous les territoires. L'enjeu est de favoriser la restauration ou l'instauration de continuités dans des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien. Il fait l'objet d'un ou deux appels à projets chaque année permettant d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires. Dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema, les projets peuvent faire l'objet de ce financement complémentaire, après examen des dossiers par un comité d'experts. Pour l'Appel à Projets 2020, ce soutien représente 30% du coût HT du projet global.

Quatre projets déposés par la Ville de Paris ont été déclarés lauréats par l'État le 18 mars 2021. Il s'agit des projets suivants :

- Ligne 13 rive gauche – V13 du Vélopolitain

Il s'agit de pérenniser une piste temporaire mise en place au printemps 2020 en créant une piste cyclable bidirectionnelle reliant la rue de Constantine au boulevard Pasteur. L'itinéraire cyclable projeté permet de doubler la ligne 13 du métro en rive gauche. Il relie la place des Invalides et la piste cyclable des quais de Seine, permettant de rejoindre la ligne V13 en rive droite, au réseau existant sur le boulevard Pasteur qui rejoint notamment la gare Montparnasse et la partie sud de ligne V13.

L'aménagement projeté fait 1,8 km de long et mesure au moins 3m de large sur toute sa longueur pour permettre la circulation des cyclistes en double sens. Le revêtement en enrobés ou en pavés est conservé.

L'aménagement se raccorde au réseau au Nord sur la piste des quais rive gauche, au sud à la piste du boulevard Garibaldi / Pasteur et de la rue Lecourbe.

La subvention accordée pour ce projet est de 812 499,90€, soit 30% du projet. La Région Ile-de-France subventionne également ce projet.

- V13 rive droite

Il s'agit là encore de pérenniser une piste temporaire en créant un itinéraire cyclable sécurisé reliant la Porte de Saint-Ouen au pont de la Concorde (compris), en doublement d'une des branches de la ligne 13 du métro. Cet itinéraire cyclable permet de relier la porte de Saint-Ouen au centre de Paris de façon sécurisée et rapide, et de mailler les aménagements cyclables existants pour traverser la capitale. Il se superpose à l'une des branches de la ligne 13 du métro, la plus saturée du réseau. L'aménagement fait 4,3 km de long et présente une typologie variée sur sa longueur alternant entre piste monodirectionnelle, bidirectionnelle et voie partagée avec peu de trafic motorisé. La largeur réservée au cycliste mesure entre 2m et 3m, avec des passages ponctuellement resserrés au niveau des carrefours pour permettre entre autre la création d'espace de stockage des véhicules motorisés permettant la covisibilité avec les vélos, ou pour maintenir d'autres usages indispensables de la rue (places PMR, zones de livraison). Le revêtement en enrobés ou en pavés est conservé.

Les principaux points de raccord au reste du réseau sont :

- La piste dite des « maréchaux » ou ligne C3 au niveau de la station de tramway Porte de Saint-Ouen
- La piste dite des « fermiers généraux » ou ligne C2 au niveau de la place de Clichy
- La ligne 1 (rue de Rivoli, av des Champs-Élysées) au niveau de la place de la Concorde
- La ligne 9d également au niveau de la place de la Concorde (rives de Seine en rive droite)
- La ligne 9g au niveau du quai d'Orsay (rives de Seine en rive gauche).

La subvention accordée pour ce projet est de 1 240 125€, soit 30% du projet. La Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris subventionnent également ce projet.

- Ligne 3 est / V3 du Vélopolitain + maillage avec V11 vers la Porte des Lilas – commune avec C1

Ce projet permet de créer un itinéraire cyclable sécurisé reliant l'Est parisien au centre de la capitale, en reliant les Grands Boulevards à la place Gambetta et la place Gambetta à la Porte des Lilas. L'aménagement projeté fait 5,8 km de long et mesure en moyenne 3m de large sur les tronçons bidirectionnels et 2m sur les tronçons monodirectionnel, avec des passages ponctuellement resserrés au niveau des carrefours pour permettre entre autre la création d'espace de stockage des véhicules motorisés permettant la covisibilité avec les vélos, ou pour maintenir d'autres usages indispensables de la rue (places PMR, zones de livraison). Le revêtement en enrobés est conservé.

L'aménagement se raccorde au réseau de la manière suivante:

- à l'Ouest sur la piste du boulevard Sébastopol, ligne V4
- au niveau de la place de la République, avec la piste du bd de Magenta (ligne V8) et celle de la rue de Turbigo (ligne V11)
- avec la piste du canal Saint-Martin (ligne V5)
- au niveau du bd de Ménilmontant, avec la piste dite des « Fermiers Généraux » (ligne C2)
- au niveau du bd Mortier, avec la piste dite des « Maréchaux » (ligne C3)
- en limite Est de l'itinéraire, avec les pistes existantes rues Léon Frapié et des Frères Flavien qui permettent de rejoindre la Porte des Lilas ou les communes des Lilas, Bagnolet ou le Pré-Saint-Gervais
- maillage avec de nombreuses autres pistes cyclables ou double sens cyclables du réseau secondaire.

La subvention accordée pour ce projet est de 2 052 500,10€ La Région Ile-de-France, l'Union Européenne et la Métropole du Grand Paris subventionnent également ce projet.

- Avenue de la Porte de Clignancourt / V8 du Vélopolitain

Il s'agit de pérenniser la piste temporaire créée au printemps 2020 : cet itinéraire cyclable permet un maillage entre Saint-Ouen et la piste existante du boulevard Barbès qui permet de rejoindre le centre de Paris. Il permet de sécuriser le passage d'une porte de Paris et d'une traversée du périphérique, souvent notées comme points noirs par les usagers. L'aménagement projeté fait 800 m de long, il est constitué de deux pistes unidirectionnelles de 2 à 3m de large, situées le long des trottoirs, à l'exception d'un tronçon où la circulation se fait dans le couloir bus entre la rue du Mont Cenis et la rue Ordener. Le revêtement en enrobés est conservé.

Les principaux points de raccord au réseau se situent :

- Au nord avec la piste provisoire réalisée par le département de la Seine-Saint-Denis sur l'av Michelet
- Au centre, avec la piste existante dite des « Maréchaux » ou ligne C3
- Au sud avec la piste existante sur le boulevard Barbès, ou ligne V8

La subvention accordée pour ce projet est de 477 500,10€. L'Union Européenne subventionne également ce projet.

Au total, pour les quatre projets soutenus par le Fonds mobilités actives, les subventions octroyées sont d'un montant de 4 582 625,10 €. La livraison de ces 4 axes est programmée d'ici fin 2022 et début 2023.

Afin de définir les engagements des parties et de contractualiser l'octroi de cette subvention, la Ville de Paris doit conclure une convention de financement avec le Ministère de la transition écologique et solidaire et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Cette convention a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles la Ville va procéder à la réalisation des projets d'aménagements cyclables ainsi que les modalités selon lesquelles l'AFITF apporte son concours financier à leur réalisation.

Aussi je vous demande de m'autoriser à signer avec l'État et l'AFITF la convention de financement correspondante.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris